

Image not found or type unknown



Aurai-je le droit à l'abondement au prorata suite à licenciement

Par **yaminacelia**, le **11/05/2009** à **14:39**

Bonjour,

Etant licenciée en Septembre dernier pourrais-je bénéficier au prorata de l'abondement. Ou faut-il être dans les effectifs.

Merci de votre réponse.

Cordialement.